

SEMBAGARE MARC
Pasteur Adventiste
Mission Rwankeri S.B.A.
B.P. 33 Ruhengeri
R U A N D A

Rwankeri le 5 Octobre 1959

AI 19

A Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi

à

K I G A L I

Objet:

Demande

sous couvert de Monsieur l'Administrateur chef de
Territoire de Ruhengeri

Monsieur le Substitut,



Suite à la lettre de Monsieur l'Administrateur
De Man, Chef de Territoire de Ruhengeri, à vous transmise par moi le 1/10/59, j'ai
l'honneur de vous savoir bon gré de m'avoir reçu favorablement, ainsi que la missive
de Monsieur l'Administrateur de Territoire sur l'affaire SERUSATSI et NTEZAMATWI.
Affaire d'un champ que le nommé Ntezamatwi a plaidé sans délégation préalable et offi-
ciellement au Tribunal; ce qui m'oblige à recourir à votre justice, et nous exposer
en peu de mot les causes de mon absence durant la littege; parce que Ntezamatwi a pe-
rdu l'affaire.

Je suis Chef de famille de mon clan en conseque-
nce toute affaire en littege de ma famille m'incombe d'office, en moins d'une délég
gation officielle à un tier.

Etant attaché au service de la Mission Adventiste
du Septième jour depuis 1928 jusqu'à présent, en Août 1954 le Conseil Congo Union
Mission de ma religion me confier la direction de notre Mission de LUBERO au Nord-
Kivu. En 1958 le conseil de Division d'Afrique du Sud me chargea de visiter toutes
les Mission Adventistes d'Europe et d'Amerique. J'ai pris l'avion à Goma le 31/5/58
et le voyage durant toute l'année 1958.

De retour, début l'an en cours je reçus l'ordre,
Conseil Congo Union Mission, de circuler toutes nos Mission du Congo et du Ruanda-Uru-
ndi en expliquant au noirs, le progrès et les merveilles que j'ai vu en Europe et en
Amerique. Voilà, Monsieur le Substitut, les cause qui m'ont éloigné de mon clan et
de ses débat de droit si j'avaig été présent, j'aurais pris mon défense moi-même et
présenter mes moyens de défense à toutes les audiences. Arrive au Ruanda dans ma Cheff
erie d'origine on m'annoncea que mon champ est spolié par le nommé SERUSATSI; et que
Ntezamatwi a pris défense et a perdu gain de cause.

Quant je suis allé demander des renseignements
auprès de Tribunal de Territoire, il m'a été répondu que l'affaire est jugé, et que
selon les instructions, Je devais m'adresser à Monsieur l'Administrateur Chef de Ter-
ritoire et au Parquet; c'est ce que je suis entrain de vous expliquer. Au mois de
mars 1959 j'étais loin en Europe, ~~Administrateur~~ l'affaire a été juge étant en
de mon retour je fus obligé de rester loin du Ruanda et de toutes communicati
mon clan.